



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY**

SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : 4 novembre 2022

Membres en exercice : 16

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 18 novembre à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur HARNOIS, Vice-Président.

Etaient présents : M HARNOIS, Vice-Président, M. GUIMONET, Mme ORTH, Mme POUGET, Mme MERCIER, M. BAUCHE, Mme SCHERER, M. TOURNIER, Mme GIRAUDET, membres

EXCUSES :

- M. *LORGEUX, Président, qui donne pouvoir à M. HARNOIS*
- M. *CHEMINOT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme MERCIER*
- M. *QUINCHON, Membre, qui donne pouvoir à M. BAUCHE*
- Mme *PAUCHARD, Conseillère municipale*
- M. *FOURMOND, Membre*
- M. *DESCHAMPS, Membre*

ABSENT :

- M. *DARNIGE, Membre*

SECRETARE : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9 heures.

TABLEAU DES EFFECTIFS – N°2022/5-2A :

M. HARNOIS, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration :

Vu le Code Général de la Fonction Publique « C.G.F.P. » et notamment l'article L.313-1 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

.../...

➤ **Création des postes suivants :**

• **Tableaux annuels d'avancement de grade 2022 :**

Filière technique

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe TC 1 poste

Filière administrative

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TC 1 poste

• **Mutation**

Filière technique

Adjoint technique TC 1 poste

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la création des postes détaillés ci-dessus

Article 2 : de m'autoriser à signer les actes nécessaires

Article 3 : d'inscrire les crédits afférents au budget

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte, transmis
Au représentant de l'Etat, le 22/11/2022

Publié ou notifié le 22/11/2022.

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le tribunal administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
notification ou publication. Le tribunal
administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens »
accessible par le site internet
<http://www.telerecours.fr>

Pour copie conforme

Le Président,

Par délégation du Président.
le Vice-Président,

B. HARNOIS

J. LORGEUX

La Secrétaire


Centre Communal
d'Action Sociale

S. MEUNIER

Date de la mise en ligne sur le site internet :

23 NOV. 2022

